



A l'attention des habitants de Flacey-en-Bresse

Lyon, le 30 septembre 2019

Réponse au courrier de l'Association PFEB « Lettre aux habitants » concernant le projet éolien à l'étude sur la commune de Flacey-en-Bresse

Refus de consultation ?

C'est FAUX : Suite à la pétition menée auprès des habitants pour une consultation, CNR et le Conseil Municipal ont été favorable à un vote des habitants si celui-ci est organisé à la fin de l'étude des zones de projet. Cela permettra à chacun de se faire une opinion sur le projet en ayant accès aux résultats de toutes les études actuellement en cours.

La rentabilité économique seul critère de décision ?

C'est FAUX : Les études menées actuellement ont pour but de valider ou non la faisabilité environnementale d'un projet. L'abandon de la zone nord du projet suite aux études ornithologiques en est d'ailleurs la preuve.

Installation d'un mât de mesure ?

L'association PFEB indique « aucun retour d'étude faunistique n'était encore connu » pour le bois des Claies.

C'est FAUX : les études qui nous font arrêter le projet sur la zone nord ont aussi été menées sur la zone sud et les résultats pour les deux zones nous sont parvenus en même temps. Ceux-ci mettent clairement en avant la différence significative d'enjeux entre les deux zones, d'où le choix de déplacer le mât sur la zone sud.

Concernant le choix de la parcelle, nous avons privilégié la parcelle non boisée la plus centrale possible de la zone de projet afin d'avoir des mesures de vent et des écoutes de chauve-souris les plus représentatives.

De plus, lors de l'installation d'un mât de mesure, c'est l'exploitant de la parcelle et non pas le propriétaire qui est indemnisé. Or la parcelle choisie ainsi que la parcelle communale étant exploitées par le même exploitant, cela n'aurait rien changé au bénéficiaire de l'indemnité.

Les éoliennes produiraient des infrasons dangereux pour la santé ?

C'est FAUX : Comme l'indique le rapport du 9 mai 2017 de l'**Académie Nationale de Médecine** qui réfute la possibilité d'impact des infrasons produit par les éoliennes sur la santé humaine :

- Page 7, à 500 mètres d'éloignement « *l'intensité des infrasons et des basses fréquences émis par les éoliennes est faible* »
- Page 13 « *le rôle des infrasons, souvent incriminé, peut être raisonnablement mis hors de cause à la lumière des données physiques, expérimentales et physiologiques* »



Intérêt pour la commune et pour le pays ?

Voici quelques informations pour préciser les éléments avancés par l'Association PFEB :

. En prenant l'hypothèse de 3 éoliennes de 3MW chacune, les retombées pour la commune seraient d'environ **47.000 €/an** (fiscalité du parc + loyers). Soit **1 410 000 €** pour une durée d'exploitation de 30 ans.

. La barrière sonore du bois ne serait pas impactée, car l'installation de 3 éoliennes nécessiterait **environ 1Ha** de bois coupé (environ 0.3% du Bois des Claies). Pour comparaison, les coupes à blanc réalisées en début d'année par l'**ONF sont de plus de 5Ha**.

. La coupe d'arbre serait compensée au titre des **mesures compensatoires**. De plus la production d'électricité verte (au moins **18 000 MWh/an**) ainsi fournie permettrait d'alimenter plus de 8000 habitants.

. Les projets éoliens se développent effectivement en zone rurale et font partie de la transition énergétique voulue par notre pays afin de **limiter nos émissions de CO2**, de **maîtriser nos coûts de production** et de **réduire notre part de nucléaire dans notre mix énergétique**.

. Concernant la nuisance visuelle, le projet actuellement limité à la zone sud prévoit l'installation de **2 à 4 éoliennes** en fonction du résultat des études en cours.

. Le photomontage présenté n'est pas représentatif des éoliennes qui seraient installées. Des photomontages seront réalisés dans le cadre de l'étude paysagère avec les vrais gabarits des éoliennes. Vous pourrez alors vous faire une opinion sur l'impact visuel du projet.

POUR PLUS D'INFORMATION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Serge VADOT
s.vadot@cnr.tm.fr
04 26 10 63 12


2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04
www.cnr.tm.fr

Atelier de concertation : « Le projet éolien, l'occasion d'en parler autrement »

Venez passer l'après midi du **samedi 12 octobre** à la **salle des fêtes de Flacey-en-Bresse** pour découvrir des outils sur la manière de s'informer sous forme d'atelier.

L'atelier démarrera à **13h30 pour une fin vers 17h30** autour d'un verre de l'amitié.

Pour plus d'information :

Angélique MOUREAU : 07 87 19 32 10

Joël CANOT : 06 73 85 87 21

Serge VADOT (CNR) : 04 26 10 63 12